



Résumé du Président

Consultation régionale pour l'Europe et l'Asie centrale sur les Principes du Comité de la sécurité alimentaire mondiale pour un investissement agricole responsable

Rome (Italie)

9 et 10 décembre 2013

Déclarations générales

- Les Principes du Comité de la sécurité alimentaire mondiale pour un investissement agricole responsable doivent apporter une valeur ajoutée, être simples, concis, pertinents et applicables; il s'agit d'un instrument ambitieux et pas uniquement d'un simple document.
- Il est également important de se soucier de l'utilisateur final en les élaborant,
- de tenir compte des cadres, normes et tables rondes qui existent déjà et de les améliorer. Plus précisément, il conviendrait de faire référence au Cadre stratégique mondial, aux conclusions de la table ronde sur les investissements des petits exploitants agricoles qui s'est tenue dans le cadre de la quarantième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, des Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, et à des processus en cours tels que l'Année internationale de l'agriculture familiale.
- Le document doit indiquer la nécessité de mettre en place des politiques publiques claires pour aider les petits exploitants agricoles à investir.
- Le document doit donner une vision globale et objective et ne pas se diluer dans les détails, sachant toutefois que plus les principes seront détaillés, plus ils seront applicables.
- Il devra également mettre un accent accru sur les petits agriculteurs.
- Tous les types d'investissements, petits ou grands, sont nécessaires, à condition de trouver un juste équilibre.
- Il est nécessaire de renforcer l'aspect directif des principes, avec indication par exemple, de ce que l'investissement responsable doit et NE DOIT PAS faire. Il convient qu'une approche visant à «Ne pas nuire» soit intégrée.

Question directrice 1: L'avant-projet aborde-t-il comme il se doit toutes les questions et domaines en rapport avec le fait d'encourager l'investissement agricole responsable? Si non, quelles modifications conviendrait-il d'apporter?

Les participants ont noté que les domaines suivants méritaient une attention particulière dans le document:

- les forêts;
- les pêches et les communautés de pêcheurs;
- la jeunesse, l'enseignement supérieur;
- le renforcement des capacités et l'assistance technique fournie aux agriculteurs;
- la nutrition;
- la santé animale et le bien-être des animaux;
- l'eau;
- la production alimentaire et non alimentaire;
- les fonctions multiples des exploitations agricoles et la priorité donnée à la production alimentaire;

- la commercialisation;
- la gestion des déchets;
- la sécurité sanitaire des aliments;
- les infrastructures;
- les dispositifs de protection sociale;
- l'accès des petits producteurs aux circuits commerciaux, et le fait qu'ils puissent choisir librement les marchés qui les intéressent;
- l'accapement des terres et des ressources, en allant plus loin que le chapitre 12 des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale;
- le travail décent, l'exclusion du travail des enfants, le salaire minimum vital, les programmes de protection sociale, la santé et la sécurité sanitaire, les migrants et les travailleurs saisonniers;
- les principales normes de l'OIT relatives au travail;
- les questions de parité, qui touchent en particulier les femmes, sont au cœur des petites exploitations, et les rôles et enjeux à cet égard doivent être précisés dans le document;
- il convient d'inclure des données et des statistiques et d'exprimer les besoins concernant le renforcement des capacités.

Les participants ont également évoqué les points suivants:

- le besoin de mettre en place des cadres juridiques;
- la nécessité d'injecter des fonds publics pour encourager l'investissement privé et de se rendre compte que l'investissement public ne doit pas être uniquement dirigé vers les infrastructures;
- la nécessité d'admettre que les investissements sont des microdécisions et que chaque investissement ne peut pas résoudre à lui seul tous les problèmes soulevés dans l'avant-projet;
- Le principe 4 doit être reformulé pour mieux tenir compte des aspects liés au choix du consommateur, à l'innovation et au patrimoine culturel, ainsi que du conflit qui pourrait exister entre les principes du CSA relatifs à l'investissement agricole durable et les pratiques liées au patrimoine culturel;

Certains participants souhaitent aborder les points évoqués ci-dessous, mais d'autres ne veulent pas donner la priorité à une forme ou une autre de production agricole, et ont souligné qu'il convenait de trouver une approche équilibrée dans le premier projet afin d'examiner des questions telles que:

- les biocarburants et l'incidence des directives de politique générale sur la sécurité alimentaire dans les pays en développement;
- les droits fondamentaux tels que la souveraineté alimentaire;
- les approches agroécologiques et une agriculture adaptée à l'évolution du climat.

Question directrice 2: Les rôles et responsabilités des parties intéressées pertinentes sont-ils définis de façon suffisamment claire pour faciliter l'application des principes? Si non, quelles modifications conviendrait-il d'apporter?

Les observations suivantes ont été formulées à propos des rôles et des responsabilités des parties intéressées:

- Il convient de mieux différencier les acteurs, notamment les investisseurs (grands, petits, publics et privés).
- Les petits agriculteurs ne peuvent pas être placés dans la même catégorie que d'autres investisseurs.
- Il convient de définir plus précisément ce que l'on entend par «petits agriculteurs», «exploitations agricoles» et «coopératives», sachant qu'il n'existe pas de définition commune. L'accent est souvent mis sur la main-d'œuvre, mais il n'existe pas de définition universelle.

- Différents types d'investisseurs pourraient être pris en compte aux diverses étapes de la chaîne de valeur ou dans la filière alimentaire (car tous les acteurs ne sont pas présents dans les chaînes de valeur).
- Le rôle des femmes doit être précisé encore davantage,
- celui des coopératives également.
- Le principe 8 donne une définition vague de l'obligation redditionnelle et n'indique pas à qui les différents acteurs doivent rendre des comptes.
- L'importance du suivi et des rôles et responsabilités dans ce domaine doit être soulignée.
- Les États ont la lourde responsabilité d'élaborer des politiques publiques et de créer un environnement porteur, mais aussi de fournir des biens publics pour renforcer et faciliter l'investissement.
- Il convient de souligner que les grands investisseurs doivent aider les investisseurs plus petits.
- Il est nécessaire de clarifier le rôle des États d'origine des sociétés qui exercent leurs activités à l'étranger (dans le sens où il faut à la fois protéger l'investissement et les droits de l'homme).
- Il faut impérativement veiller à ce que les traités bilatéraux relatifs aux investissements ne nuisent pas aux droits de l'homme.
- Les accords bilatéraux et multilatéraux sur les investissements et le commerce doivent respecter les Principes du CSA pour un investissement agricole responsable.
- Il serait judicieux de reprendre le texte des conclusions du CSA sur les petits exploitants agricoles et l'investissement.
- Le rôle des États concernant les investisseurs doit correspondre au Principe 14 des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (Principes de Ruggie).

Question directrice 3: L'avant-projet permet-il d'atteindre les résultats souhaités pour ce qui est de promouvoir des investissements agricoles qui contribuent à la sécurité alimentaire et à la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale? Si non, quelles modifications conviendrait-il d'apporter?

En évaluant comment l'avant-projet permet d'atteindre l'objectif de promouvoir des investissements dans les systèmes agricoles et alimentaires qui contribuent à la sécurité alimentaire et la nutrition, les points suivants ont été soulevés:

- Les principes doivent être plus concrets et réalistes pour atteindre l'objectif fixé.
- Les principes sont trop abstraits et peuvent empêcher les petits investisseurs de les mettre en pratique.
- Les principes relatifs à l'investissement agricole responsable ne doivent pas décourager les investissements.
- La charge que représente l'application des principes du CSA pour un investissement agricole responsable ne doit pas être supérieure aux avantages escomptés.
- Il convient d'éliminer toute contradiction avec d'autres initiatives en cours (par exemple, les Principes directeurs de l'OCDE pour une conduite responsable des entreprises tout au long des chaînes d'approvisionnement agricole, les Principes pour les entreprises agricoles durables du Pacte mondial des Nations Unies) et de s'assurer que ces initiatives s'inspirent et tirent profit des Principes du CSA pour un investissement agricole responsable.
- Nous devons, «afin de promouvoir les principes», examiner les différents types de marché (les différentes cultures, les différentes façons d'ajouter de la valeur) aux niveaux local, national et mondial.
- Les consommateurs et les producteurs, ou les coopératives, pourraient être mis en relation d'une manière nouvelle et innovante grâce à la technologie et à l'Internet.
- Les politiques d'achats publics devraient donner la priorité aux systèmes alimentaires locaux.

Question 4: Les principes sont destinés à fournir des orientations concrètes aux parties intéressées.

a) Par conséquent, la structure actuelle et le langage utilisé sont-ils clairs et accessibles à toutes les parties pertinentes intéressées?

Les participants ont suggéré les changements suivants:

Structure:

- Il convient de fixer les priorités pour donner le ton au document, par exemple, en précisant que les investissements sont effectués par et pour les petits producteurs de denrées alimentaires. Il faut également aider les gouvernements à structurer les investissements, et à réglementer l'investissement privé en fonction de l'objectif, de la nature et de la portée des principes.
- Les rôles et les responsabilités pourraient être traités dans une partie, peut-être dans la dernière section du document.
- Il serait utile d'ajouter une section sur l'application et le suivi des principes à la fin du document.
- Deux propositions de restructuration de l'avant-projet ont été formulées et semblent faire l'objet d'un consensus. Elles proposent la structure suivante:
 - Préface et justification
 - Objectif, nature, portée, intention principale/priorités
 - Présentation des principes dans un contexte succinct
Suppression de tous les grands titres et réduction du contenu propre à chaque principe en le remplaçant par une brève explication du contexte (objectif/justification) et un énoncé sur ce qui doit être changé/traité par le principe
 - Meilleure définition des rôles et responsabilités, ainsi que l'application et la mise en œuvre.

Langage:

- Le langage utilisé devrait être plus cohérent, notamment en ce qui concerne les obligations eu égard aux pratiques optimales à encourager.
- Le langage déjà convenu doit être utilisé.
- La clarté du document doit être améliorée et la terminologie précisée.
- Utiliser «travailleurs et petits producteurs de denrées alimentaires» au lieu de «petits exploitants».
- Le langage utilisé pour les droits de l'homme est actuellement trop vague.
- Le droit à l'alimentation devrait apparaître dans l'ensemble du document.

Question 4b) Quelles mesures faut-il prendre afin que les principes pour un investissement agricole responsable soient utilisés et appliqués par les différentes parties prenantes après approbation par le CSA?

Les participants ont évoqué les approches suivantes pour la mise en œuvre des Principes du CSA pour un investissement agricole durable:

- Les principes ne pouvant pas être à la fois très abstraits et très détaillés, il convient de continuer à les adapter en vue de leur mise en œuvre.
- Des plateformes multipartites devraient être créées au niveau national pour faciliter la mise en œuvre.
- Les stratégies et plans nationaux pourraient être un moyen d'appliquer les principes.
- Les États devraient obtenir des orientations sur les mesures à prendre pour encourager l'investissement public et privé, et sur la manière d'éviter les incidences négatives de l'investissement agricole.
- Toutes les parties prenantes devraient appliquer les principes du CSA sur l'investissement agricole responsable et les utiliser pour mettre au point des pratiques optimales afin d'investir de manière responsable et créer un environnement propice.
- Le document devrait donner des indications aux investisseurs, grands et moyens, sur les mesures à prendre pour faciliter l'investissement responsable et éviter les incidences négatives.
- Les petits producteurs de denrées alimentaires devraient obtenir des indications sur la manière d'investir de manière responsable et sur la façon dont leurs organisations devraient être informées des possibilités d'investissement pour accroître la productivité.

- Les donateurs, les fondations et les institutions financières peuvent utiliser les Principes du CSA pour un investissement agricole responsable comme critères pour les investissements qu'ils financent.
- La société civile et d'autres institutions pertinentes devraient être guidées sur les mesures à prendre pour promouvoir les normes internationales convenues dont elles pourraient rendre responsables les gouvernements et les investisseurs.
- Le CSA devrait suivre l'évolution de la mise en œuvre des Principes du CSA pour un investissement agricole dans le monde et servir de forum pour que les parties prenantes partagent l'expérience qu'elles ont acquise.
- Les organisations des Nations Unies ayant leur siège à Rome devraient jouer un rôle de chef de file pour améliorer la coordination internationale des efforts déployés par les différents acteurs pour mettre en œuvre les Principes.